

## Bureau du Comité Syndical Réunion du 1<sup>er</sup> mars 2013 Projet de procès-verbal

---

Le Bureau de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2013 de 14h à 16h30 dans les locaux du Conseil régional du Centre à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 **Approbation du procès-verbal du Bureau du 26 septembre 2012**
- 2 **Dossiers soumis après avis de la Commission mixte du 1<sup>er</sup> mars 2013 intéressant plus particulièrement la Commission aménagement et environnement**

Travaux de réparation du masque amont du barrage de Naussac – Réclamation de la Société CTS

Barrage de Naussac – Autorisation d'un paiement à Veolia (régularisation relative à l'utilisation en 2011 de la station de pompage)

Avenant n°2 au marché d'exploitation du barrage de Villerest

Demande de Grand Roanne Agglomération pour un programme de visites du barrage en 2013

Occupation du domaine de l'Etablissement sur le site de Villerest (demande d'une autorisation de chasse)

Convention de partenariat technique avec le Conseil général de la Haute-Vienne – Participation 2013

Convention de subvention entre l'Etablissement et le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (période de référence 2013)

Eléments de restitution des résultats de l'étude globale de réduction du risque inondation dans le bassin du Loir et bilan du PAPI Maine

- 3 **Dossiers soumis après avis de la Commission mixte du 1<sup>er</sup> mars 2013 intéressant plus particulièrement la Commission prospective**

Attribution d'une subvention pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)

Impression et diffusion (par voie de routage) d'une plaquette d'informations pratique sur la mise en œuvre par les entreprises de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations

Conception et diffusion (par voie de routage) de deux documents de sensibilisation et d'information sur le risque inondation à destination des acteurs socio-économique du bassin de la Loire et ses affluents

Impression et diffusion (par voie de routage) du bulletin de liaison n°6 de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents

Attribution de subventions à des projets de recherche et/ou d'intégration de données

Modification de subventions à des projets de recherche et/ou d'intégration de données

Réalisation de produits de valorisation des résultats de projets de Recherche/Données/Information soutenus dans le cadre du plan Loire

Organisation de la 19<sup>ème</sup> réunion de travail de la plate-forme Recherche/Données/Information (Bruxelles, mai 2013)

4 Dossiers soumis après avis de la Commission mixte du 1<sup>er</sup> mars 2013 intéressant plus particulièrement la Commission tourisme et culture

Attribution de subventions « Patrimoine »

Modifications de subventions « Patrimoine »

5 Dossiers soumis après avis de la Commission mixte du 1<sup>er</sup> mars 2013 intéressant plus particulièrement la Commission information et communication

Accueil du colloque annuel de l'Association Française des EPTB (Orléans, novembre 2013)

30<sup>ème</sup> anniversaire de l'Etablissement public Loire – Produits de communication (Orléans, novembre 2013)

6 Dossiers soumis après avis de la Commission mixte du 1<sup>er</sup> mars 2013 intéressant plus particulièrement la Commission finances et planification

Affectation de crédits de reports « Chambonchard » et « Basse Loire »

Gestion du patrimoine foncier de l'Etablissement – Convention avec la SAFER Auvergne pour la gestion des baux ruraux

Gestion du personnel

Prise en charge des frais de déplacement et de séjour des jeunes chercheurs pour les réunions et manifestations organisées par l'Etablissement dans le cadre du plan Loire

7 Questions diverses

Renouvellement d'adhésions à divers organismes

**Etaient présents ou représentés**

**REGIONS**

Monsieur Alain BEIGNET représenté par Jean-Vincent VALLIES Centre  
Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET Pays de la Loire  
Monsieur André LEFEBVRE Bourgogne

**DEPARTEMENTS**

Monsieur Paul BERNARD Cher  
Monsieur Jean-Pierre DRIEUX Haute-Vienne  
Monsieur Bernard PALPACUER Lozère

**VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS**

Monsieur Dominique CROZET Saint Etienne Métropole  
Monsieur Daniel DUGLERY représenté par Pierre-Antoine LEGOUTIERE Montluçon  
Monsieur Marc GRICOURT représenté par Catherine FOURMOND Blois  
Monsieur Serge GROUARD représenté par Madame Anne D'AUX Orléans  
Monsieur Jacques LE THILY Saint-Nazaire  
Madame Nathalie SARLES Grand Roanne Agglomération

**S.I.C.A.L.A.**

Monsieur Christian BARLE Nièvre  
Monsieur Jean BERTIER Indre-et-Loire  
Monsieur Yves JOULAIN Anjou atlantique

**Délégations de vote**

M. André CHAPAVEIRE à M. Paul BERNARD  
M. Michel CHARTIER à M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE  
M. Roger CHEVALIER à M. Jean BERTIER  
M. Gilles DEGUET à M. Jean-Vincent VALLIES  
M. Vincent FREGEAI à M. Christian BARLE  
M. Jean GERMAIN à M. Jean-Pierre LE SCORNET  
M. Dominique LOTTE à M. Jean-Pierre DRIEUX  
M. Roland NARBOUX à Mme Anne D'AUX  
Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Nathalie SARLES  
M. Bernard SAUVADE à M. Bernard PALPACUER  
M. Christophe WARNANT à M. Dominique CROZET

**Excusés**

Monsieur Alain BEIGNET

Monsieur Joël BIGOT  
Monsieur Patrick BOURDY  
Monsieur André CHAPAVEIRE  
Monsieur Michel CHARTIER  
Monsieur Roger CHEVALIER  
Monsieur Jean-Bernard DAMIENS  
Monsieur Jean DANIEL  
Monsieur Gilles DEGUET  
Monsieur Eric DOLIGE  
Monsieur Bernard DOYEN  
Monsieur Daniel DUGLERY  
Monsieur Jean-Jacques FAUCHER  
Monsieur Vincent FREGEAL  
Monsieur Jean GERMAIN  
Monsieur Marc GRICOURT  
Monsieur Serge GROUARD  
Monsieur Michel JOUBERT  
Monsieur Dominique LOTTE  
Monsieur Roland NARBOUX  
Monsieur Claude NAUD  
Monsieur Michel POINSARD  
Monsieur François RADIGON  
Madame Marie-Hélène RIAMON  
Monsieur Daniel ROUSSAT  
Monsieur Bernard SAUVADE  
Monsieur Christophe WARNANT

**Assistaient également à la réunion**

M. Stéphane MERCERON, directeur de cabinet du Président GERMAIN  
M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services  
M. Jean-Luc ROY, directeur de l'eau et de l'exploitation  
M. Benoit ROSSIGNOL, directeur du développement et des relations extérieures  
M. Renaud COLIN, directeur adjoint du développement et des relations extérieures

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

- 13-01-B                    Approbation du procès-verbal du Bureau du 26 septembre 2012
- 13-02-B                    Passation d'un avenant avec la société CTS pour le marché de suppression d'une fuite en partie basse du parement amont de Naussac
- 13-03-B                    Paiement des prestations de service de 2011 à la société Véolia Eau pour la surveillance du poste relevage des effluents de l'usine d'épuration de Langogne
- 13-04-B                    Marché exploitation et maintenance du barrage de Villerest-Avenant n°2
- 13-05-B                    Autorisation pour un programme de visite du barrage par des scolaires
- 13-06-B                    Autorisation temporaire de chasse pour la société communale de chasse de Saint Jodard
- 13-07-B                    Autorisation temporaire de chasse pour la société communale de chasse de Saint Priest
- 13-08-B                    Convention de partenariat technique avec le Conseil Général de la Haute-Vienne
- 13-09-B                    Convention de subvention entre l'Etablissement et le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (période de référence 2013)
- 13-10-B                    Attribution d'une subvention à la SARL ELIONA pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)
- 13-11-B                    Impression et diffusion (par voie de routage) d'une plaquette d'informations pratiques sur la mise en œuvre par les entreprises de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations
- 13-12-B                    Conception et diffusion (par voie de routage) de deux documents de sensibilisation et d'information sur le risque inondation à destination des chefs d'entreprise du bassin de la Loire et ses affluents
- 13-13-B                    Impression et diffusion (par voie de routage) du Bulletin de liaison n°6 de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents
- 13-14-B                    Attribution d'un financement à l'institut VetAgro Sup Programme d'études écotoxicologiques concertées de bioindicateurs piscivores en Loire moyenne
- 13-15-B                    Attribution d'un financement à l'Université de Clermont Ferrand – Réponse des bassins versants aux modifications climatiques et anthropiques : signatures environnementales des archives sédimentaires fluviales dans les têtes de bassin du réseau hydrographique Loire – Allier depuis le Tardiglaciaire
- 13-16-B                    Attribution d'un financement à la Coordination régionale de la LPO –Pays de la Loire – Réseau d'observation et de suivi de l'avifaune sur le bassin de la Loire et de ses affluents – Année 2013

- 13-17-B Attribution d'un financement à la LPO Auvergne – Projet de malle pédagogique sur la dynamique fluviale – Projet de bassin (phase 4)
- 13-18-B Attribution d'un financement à l'INRA de Rennes – Evaluation du stock de saumons entrant dans l'estuaire de la Loire et étude du comportement migratoire jusqu'aux secteurs amonts – phase 2
- 13-19-B Attribution d'un financement au Conservatoire National du Saumon Sauvage « Traçabilité de la production de juvéniles de saumon destinées au repeuplement en vue de la différenciation des populations artificielles et naturelles »
- 13-20-B Attribution d'un financement au Conservatoire National du Saumon Sauvage « Suivi de la dévalaison des smolts à l'aval de Chanteuges »
- 13-21-B Attribution d'un financement à la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels – Centre de ressources du patrimoine naturel et des zones humides du bassin de la Loire – 2013
- 13-22-B Modification d'un financement Institut National de la Recherche Agronomique – Centre de recherche d'Orléans : « Conséquences des travaux d'entretien du lit de la Loire sur plusieurs composantes de la biodiversité au sein de la mosaïque des îles de Mareau-aux-prés »
- 13-23-B Elaboration d'un nouveau document valorisant les projets de recherche soutenus dans le cadre de la plate-forme Recherche/Données/Information du plan Loire
- 13-24-B Conception et diffusion de livrets de valorisation des projets de Recherche/Données Information soutenus dans le cadre du plan Loire
- 13-25-B Organisation de la 19<sup>ème</sup> réunion de travail de la plate-forme « Recherche, Données, Information », à Bruxelles, en mai 2013
- 13-26-B Attribution d'un financement pour des actions intégrées de développement touristique sur des sites du Département de la Haute-Vienne pour la période de référence 2013
- 13-27-B Attribution d'un financement à SOS Loire Vivante : Ingénierie générale pour accompagner l'émergence du projet de Réserve de Biosphère UNESCO Sources et Gorges de la Loire et de l'Allier pour 2013
- 13-28-B Attribution d'un financement à SOS Loire Vivante : Colloque international : « Des saumons et des hommes II : 20 ans après, bilan et nouvelles stratégies »
- 13-29-B Attribution d'un financement à l'association « Saumon Sauvage » : Marathon du saumon 2013
- 13-30-B Attribution d'un financement à la Fédération des maisons de Loire en région Centre : Mise en cohérence des actions d'éducation à l'environnement ligérien du réseau des Maisons de Loire et mutualisation des outils communs pour diffuser une culture commune sur l'ensemble du bassin
- 13-31-B Attribution d'un financement à « POLAU » Pôle des arts urbains : Réalisation de deux mini-films sur l'opération « Jour inoubliable »

- 13-32-B Modification d'un financement – Fédération des maisons de Loire en région Centre : « Sensibilisation au risque inondation »
- 13-33-B Modification d'un financement – Association « Toutes Latitudes » : Versement du solde d'une participation de l'EP Loire pour la réalisation d'une thèse de doctorat
- 13-34-B 30<sup>ème</sup> anniversaire de l'Etablissement public Loire – Produits de communication
- 13-35-B Financement du Département du Cher – Diagnostics de vulnérabilité aux inondations – Affectation de crédits de reports « Chambonchard »
- 13-36-B Financement de la Région de Bourgogne – Affectation de crédits de reports « Chambonchard » et « Basse Loire »
- 13-37-B Signature de deux conventions avec la SAFER Auvergne portant sur la gestion des biens agricoles de l'Etablissement sur le site de Serre de la Fare
- 13-38-B Gestion du personnel – Accroissements temporaires d'activités
- 13-39-B Frais de déplacement et de séjour à l'occasion de réunions organisées par l'Etablissement dans le cadre du plan Loire
- 13-40-B Renouvellement de l'adhésion de l'Etablissement à divers organismes

## 1. Approbation du procès-verbal du 26 septembre 2012

**Le Vice président** demande si ce document suscite des remarques.

Le procès-verbal est approuvé, avec une abstention (M. André LEFEBVRE).

Cf. délibération n°13-01-B

**Le Vice président** demande ensuite à **Messieurs EUDE, ROY, ROSSIGNOL et COLIN** de présenter les différents points de l'ordre du jour.

## 2. Dossiers soumis après avis de la Commission mixte du 1<sup>er</sup> mars 2013 intéressant plus particulièrement la Commission aménagement et environnement

### 2.1 Travaux de réparation du masque amont du barrage de Naussac – Réclamation de la Société CTS

Il est proposé au Bureau d'autoriser la passation avec la société CTS d'un avenant au marché n°2012 BA 03 concernant les « Travaux de suppression d'une fuite située en partie basse et en rive gauche du parement amont du barrage de Naussac ».

Cet avenant a pour objet le règlement, pour un montant de 14 400 € HT de l'interruption de chantier liée à l'apparition d'un fait nouveau : décalage angulaire entre deux plaques en béton armé du parement. La pièce de coffrage préfabriquée ne répondant plus à cette contrainte nouvelle, une interruption de chantier a été nécessaire.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°13-02-B

### **2.2 Barrage de Naussac – Autorisation d'un paiement à Veolia (régularisation relative à l'utilisation en 2011 de la station de pompage)**

Il est proposé au Bureau d'autoriser, à titre exceptionnel, le paiement du montant issu des prestations de service réalisées en 2011 par la société Véolia Eau pour la surveillance du poste relevage des effluents de l'usine d'épuration de Langogne, s'élevant à de 2137,72 € HT.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°13-03-B

### **2.3 Avenant n°2 au marché d'exploitation du barrage de Villerest**

Il est proposé au Bureau d'autoriser la passation d'un avenant au marché d'exploitation du barrage de Villerest n°2008BA05 afin de tenir compte d'ajustements dans les travaux de maîtrise d'œuvre confiés à l'exploitant. Cet avenant est sans incidence financière sur le montant du marché.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°13-04-B

### **2.4 Demande de Grand Roanne Agglomération pour un programme de visites du barrage en 2013**

Il est proposé au Bureau d'autoriser l'accueil d'environ 180 élèves au barrage de Villerest dans le cadre d'un programme de visite réparti sur le mois de juin 2013. Ce programme de visite devra, toutefois, prendre en compte les conditions spécifiques liées aux contraintes d'exploitation et à l'avis donné par la Préfecture de la Loire dans le cadre du dispositif « vigipirate ».



Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°13-05-B

## **2.5 Occupation du domaine de l'Etablissement sur le site de Villerest (demande d'une autorisation de chasse)**

### ***Autorisation temporaire de chasse pour la Société Communale de chasse de St Jodard***

Il est proposé au Bureau d'accorder, exceptionnellement à titre gratuit, jusqu'au 31 décembre 2014, une autorisation de chasse à la société communale de chasse de Saint Jodard sous réserve d'y préciser que l'Etablissement se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Cette proposition est adoptée, avec deux votes contre (Mme Catherine FOURMOND et M. André LEFEBVRE).

Cf. délibération n°13-06-B

### ***Autorisation temporaire de chasse pour la Société Communale de chasse de St Priest***

Il est proposé d'accorder, exceptionnellement à titre gratuit, jusqu'au 31 décembre 2014, une autorisation de chasse à la société communale de chasse de Saint Priest sous réserve d'y préciser que l'Etablissement se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Cette proposition est adoptée, avec deux votes contre (Mme Catherine FOURMOND et M. André LEFEBVRE).

Cf. délibération n°13-07-B

## **2.6 Convention de partenariat technique avec le Conseil général de la Haute-Vienne – Participation 2013**

Il est proposé de fixer à 30 000€ pour l'année 2013 la participation financière de l'Etablissement au Conseil Général de la Haute-Vienne, en contrepartie de l'animation du partenariat ayant pour objet, dans une logique de mutualisation, l'échange d'expériences et le transfert de savoir faire dans le domaine de l'exploitation, la maintenance et la gestion de leurs ouvrages respectifs. Le versement sera effectué à la fin de l'année de référence.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°13-08-B

## **2.7 Convention de subvention entre l'Etablissement et le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (période de référence 2013)**

Il est proposé d'autoriser la signature d'une convention de subvention entre l'Etablissement et le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI) pour l'année 2013, concernant le soutien à la mise en œuvre du programme d'activité du CEPRI et l'appui à l'EP Loire dans les actions qu'il conduit, pour un montant maximum de 13 000 €.

Cette proposition est adoptée. Mme Anne D'AUX, Vice-présidente du CEPRI, ne prend pas part au vote.

Cf. délibération n°13-09-B

### **2.8 Eléments de restitution des résultats de l'étude globale de réduction du risque inondation dans le bassin du Loir et bilan du PAPI Maine**

Une présentation est effectuée en séance.

## **3. Dossiers soumis après avis de la Commission mixte du 1<sup>er</sup> mars 2013 intéressant plus particulièrement la Commission prospective**

### **3.1 Attribution d'une subvention pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)**

Il est proposé au Bureau :

- d'attribuer à la SARL ELIONA (Blois Dépannage), sise au 7 Rue du 28 janvier, 41000 BLOIS, une subvention de 1 781,64 € (soit 30 % de la dépense subventionnable de 5 938,80 € HT) pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations conformes aux préconisations du diagnostic réalisé dans l'entreprise le 19 mai 2010 dans le cadre de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, la subvention sera réduite au prorata.

- d'inviter l'entreprise bénéficiaire de la subvention à valoriser le soutien octroyé par la Région Centre dans ses actions d'information et de communication.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°13-10-B

### **3.2 Impression et diffusion (par voie de routage) d'une plaquette d'informations pratique sur la mise en œuvre par les entreprises de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations**

Il est proposé au Bureau d'autoriser l'impression et la diffusion (par voie de routage) d'une plaquette d'informations pratiques sur la mise en œuvre par les entreprises de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations, à destination des entreprises inondables du bassin de la Loire et ses affluents et de prévoir un coût total n'excédant pas 20 000 € TTC.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°13-11-B

### **3.3 Conception et diffusion (par voie de routage) de deux documents de sensibilisation et d'information sur le risque inondation à destination des acteurs socio-économique du bassin de la Loire et ses affluents**

Il est proposé au Bureau d'autoriser la conception et la diffusion (par voie de routage) de deux documents de sensibilisation et d'information sur le risque inondation à destination des chefs d'entreprise du bassin de la Loire et ses affluents dans le cadre de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents et de prévoir un coût total n'excédant pas 40 000 € TTC.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°13-12-B

### **3.4 Impression et diffusion (par voie de routage) du bulletin de liaison n° de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents**

Il est proposé au Bureau d'autoriser l'impression et la diffusion par voie de routage du Bulletin de liaison n° de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents et de prévoir un coût total n'excédant pas 2.500 € TTC.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°13-13-B

### **3.5 Attribution de subventions à des projets de recherche et/ou d'intégration de données**

#### **Institut VetAgro Sup**

Il est proposé au Bureau de donner son accord pour attribuer à l'institut VetAgro Sup – en application de la convention du 29 février 2008 avec la Région Centre – un financement de

15 000,00 € (soit 18,24 % de la dépense prévisionnelle de 82 228,58 €) pour la réalisation du projet : « Programme d'études écotoxicologiques concertées de bioindicateurs piscivores en Loire moyenne ».

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

Par ailleurs, l'attention du porteur de projet sera attirée sur la nécessité de recourir au plateau collaboratif d'échanges du plan Loire, notamment pour diffuser les informations et rendre accessibles les données recueillies dans le cadre du projet, et de veiller par ailleurs à l'utilisation optimale des fonctionnalités offertes par cet outil, dans une logique d'économie de moyens.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°13-14-B

#### **Université de Clermont-Ferrand**

Il est proposé au Bureau de donner son accord pour attribuer à l'Université Blaise Pascal de Clermont Ferrand un financement de 37 530,97 € (soit 50% de la dépense prévisionnelle de 75 061,94 €) pour la réalisation du projet : « Réponse des bassins versants aux modifications climatiques et anthropiques : signatures environnementales des archives sédimentaires fluviales dans les têtes de bassin du réseau hydrographique Loire - Allier depuis le Tardiglaciaire ».

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

Par ailleurs, l'attention du porteur de projet sera attirée sur la nécessité de recourir au plateau collaboratif d'échanges du plan Loire, notamment pour diffuser les informations et rendre accessibles les données recueillies dans le cadre du projet, et de veiller par ailleurs à l'utilisation optimale des fonctionnalités offertes par cet outil, dans une logique d'économie de moyens.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°13-15-B

#### **Coordination régionale de la LPO – Pays de la Loire**

Il est proposé au Bureau de donner son accord pour attribuer à la Coordination régionale de la LPO - Pays-de-la-Loire un financement de 13 045,68 € (soit 15% de la dépense prévisionnelle de 86 971,22 €) pour la réalisation du projet : « Réseau d'observation et de suivi de l'avifaune sur le bassin de la Loire et de ses affluents – Année 2013 ».

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

Par ailleurs, l'attention du porteur de projet sera attirée sur la nécessité de recourir au plateau collaboratif d'échanges du plan Loire, notamment pour diffuser les informations et rendre

accessibles les données recueillies dans le cadre du projet, et de veiller par ailleurs à l'utilisation optimale des fonctionnalités offertes par cet outil, dans une logique d'économie de moyens.

Cette proposition est adoptée.

**Cf. délibération n°13-16-B**

### **LPO Auvergne**

Il est proposé au Bureau de donner son accord pour attribuer à la LPO Auvergne un financement de 1 350,00 € (soit 10 % de la dépense prévisionnelle de 13 500,00 €) pour la réalisation du projet : « Malle pédagogique sur la dynamique fluviale - Projet de bassin (phase 4) ».

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

Par ailleurs, l'attention du porteur de projet sera attirée sur la nécessité de recourir au plateau collaboratif d'échanges du plan Loire, notamment pour diffuser les informations et rendre accessibles les données recueillies dans le cadre du projet, et de veiller par ailleurs à l'utilisation optimale des fonctionnalités offertes par cet outil, dans une logique d'économie de moyens.

Cette proposition est adoptée.

**Cf. délibération n°13-17-B**

### **INRA de Rennes**

Il est proposé au Bureau de donner son accord pour attribuer à l'INRA de Rennes un financement de 16 511,17 € (soit 13,48% de la dépense prévisionnelle de 122 441,13 €) pour la réalisation du projet : « Evaluation du stock de saumons entrant dans l'estuaire de la Loire et étude du comportement migratoire jusqu'aux secteurs amonts – phase 2 ».

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, la subvention sera réduite au prorata.

Par ailleurs, l'attention du porteur de projet sera attirée sur la nécessité de recourir au plateau collaboratif d'échanges du plan Loire, notamment pour diffuser les informations et rendre accessibles les données recueillies dans le cadre du projet, et de veiller par ailleurs à l'utilisation optimale des fonctionnalités offertes par cet outil, dans une logique d'économie de moyens.

Cette proposition est adoptée.

**Cf. délibération n°13-18-B**

### **Conservatoire National du Saumon Sauvage - Traçabilité de la production de juvéniles de saumon destinés au repeuplement en vue de la différenciation des populations artificielles et naturelles**

Il est proposé au Bureau de donner son accord pour attribuer au Conservatoire National du Saumon Sauvage un financement de 1 029,78 € (soit 5 % de la dépense prévisionnelle de 20 595,60 €) pour la réalisation du projet : « Traçabilité de la production de juvéniles de saumon destinés au repeuplement en vue de la différenciation des populations artificielles et naturelles ».

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, la subvention sera réduite au prorata.

Par ailleurs, l'attention du porteur de projet sera attirée sur la nécessité de recourir au plateau collaboratif d'échanges du plan Loire, notamment pour diffuser les informations et rendre accessibles les données recueillies dans le cadre du projet, et de veiller par ailleurs à l'utilisation optimale des fonctionnalités offertes par cet outil, dans une logique d'économie de moyens.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°13-19-B

### **Conservatoire National du Saumon Sauvage - Suivi de la dévalaison des smolts à l'aval de Chanteuges**

Il est proposé au Bureau de donner son accord pour attribuer au Conservatoire National du Saumon Sauvage un financement de 2 138,68 € (soit 5 % de la dépense prévisionnelle de 47 773,60 €) pour la réalisation du projet : « Suivi de la dévalaison des smolts à l'aval de Chanteuges ».

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, la subvention sera réduite au prorata.

Par ailleurs, l'attention du porteur de projet sera attirée sur la nécessité de recourir au plateau collaboratif d'échanges du plan Loire, notamment pour diffuser les informations et rendre accessibles les données recueillies dans le cadre du projet, et de veiller par ailleurs à l'utilisation optimale des fonctionnalités offertes par cet outil, dans une logique d'économie de moyens.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°13-20-B

### **Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels**

Il est proposé au Bureau de donner son accord pour attribuer à la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels un financement de 14 850 € (soit 15 % de la dépense prévisionnelle de 99 000 €) pour la réalisation du projet : « Centre de ressources du patrimoine naturel et des zones humides du bassin de la Loire – 2013 ».

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

Par ailleurs, l'attention du porteur de projet sera attirée sur la nécessité de recourir au plateau collaboratif d'échanges du plan Loire, notamment pour diffuser les informations et rendre accessibles les données recueillies dans le cadre du projet, et de veiller par ailleurs à l'utilisation optimale des fonctionnalités offertes par cet outil, dans une logique d'économie de moyens.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°13-21-B

### **3.6 Modification de subventions à des projets de recherche et/ou d'intégration de données**

Il est proposé au Bureau de rectifier l'erreur matérielle figurant dans la délibération attribuant à l'Institut National de la Recherche Agronomique (Centre de recherche d'Orléans) – en application de la convention du 29 février 2008 avec la Région Centre – un financement de 30 000 € pour la réalisation du projet : « Conséquences des travaux d'entretien du lit de la Loire sur plusieurs composantes de la biodiversité au sein de la mosaïque des îles de Mareau-aux-près (Loiret) ». Ce montant correspond à 8,52 % de la dépense prévisionnelle de 352 310 € (et non pas 8,51% de la dépense prévisionnelle de 352 454 €).

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°13-22-B

### **3.7 Réalisation de produits de valorisation des résultats de projets de Recherche/Données/Information soutenus dans le cadre du plan Loire**

#### ***Elaboration d'un nouveau document valorisant les projets de recherche soutenus dans le cadre de la plate-forme Recherche/Données/Information du plan Loire***

Il est proposé au Bureau de donner son accord pour l'élaboration d'un nouveau document valorisant les projets de recherche soutenus dans le cadre de la plate-forme Recherche/Données/Information du plan Loire et de prévoir un coût n'excédant pas 10 000€ TTC.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°13-23-B

#### ***Réalisation et la diffusion de livrets de valorisation des projets de recherche réalisés dans le cadre du plan Loire***

Il est proposé au Bureau :

- d'annuler la délibération n°12-27 du Bureau du 7 février 2012, dont l'exécution n'a pu intervenir dans les délais prévus initialement.
- De donner son accord pour la réalisation et la diffusion de livrets de valorisation des projets de recherche réalisés dans le cadre du plan Loire, avec pour l'année 2013, la réalisation de 5 documents et de prévoir un coût n'excédant pas 30 000€ TTC.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°13-24-B

### **3.8 Organisation de la 19<sup>ème</sup> réunion de travail de la plate-forme Recherche/Données/Information (Bruxelles, mai 2013)**

Il est proposé au Bureau d'organiser, dans le cadre de l'animation de la plate-forme « Recherche, données, information » du plan Loire grandeur nature 2007-2013 qui a été confiée à l'Etablissement public Loire, la 19<sup>ème</sup> réunion de travail de cette plate-forme, en mai 2013, à Bruxelles et de prévoir un coût total n'excédant pas 26 500 € TTC pour l'organisation de cette réunion à Bruxelles.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°13-25-B

## **4. Dossiers soumis après avis de la Commission mixte du 1<sup>er</sup> mars 2013 intéressant plus particulièrement la Commission tourisme et culture**

### **4.1 Attribution de subventions « Patrimoine »**

#### **Conseil Général de la Haute-Vienne**

Il est proposé au Bureau de donner son accord pour attribuer au Conseil général de la Haute-Vienne un financement de 25 000 € (soit 10% de la dépense prévisionnelle de 250 000 €) pour la réalisation d'actions intégrées de développement touristique sur des sites départementaux.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°13-26-B

#### **SOS Loire Vivante**

Il est proposé au Bureau de donner son accord pour attribuer à l'association SOS Loire Vivante un financement de 2 000 € (soit 2,81% de la dépense prévisionnelle de 71 100 €) pour la réalisation d'actions d'ingénierie générale pour accompagner l'émergence du projet de Réserve de Biosphère UNESCO Sources et Gorges de la Loire et de l'Allier pour 2013.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.



Cette proposition est adoptée.

**Cf. délibération n°13-27-B**

SOS Loire Vivante – Colloque international

Il est proposé au Bureau de donner son accord pour attribuer à l'association SOS Loire Vivante un financement de 2 500 € (soit 3,81% de la dépense prévisionnelle de 65 540 €) pour la réalisation du Colloque international : « Des saumons et des hommes II : 20 ans après, bilan et nouvelles stratégies (octobre 2013).

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

Cette proposition est adoptée.

**Cf. délibération n°13-28-B**

Association « Saumon sauvage »

Il est proposé au Bureau de donner son accord pour attribuer à l'association « Saumon sauvage » un financement de 2 000 € (soit 3,12 % de la dépense prévisionnelle de 64 000 €) pour l'organisation du Marathon du saumon 2013.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

Cette proposition est adoptée.

**Cf. délibération n°13-29-B**

Fédération des maisons de Loire en région Centre

Il est proposé au Bureau de donner son accord pour attribuer à la Fédération des Maisons de Loire en région Centre un financement de 2 000 € (soit 4,74 % de la dépense prévisionnelle de 42 200 €) pour la Mise en cohérence des actions d'éducation à l'environnement ligérien du réseau des Maisons de Loire et mutualisation des outils communs pour diffuser une culture commune sur l'ensemble du bassin.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

Cette proposition est adoptée.

**Cf. délibération n°13-30-B**

POLAU – Pôle des arts urbains

Il est proposé au Bureau de donner son accord pour attribuer au Pôle des arts urbains (POLAU) un financement de 2 135 € (soit 10 % de la dépense prévisionnelle de 21 350 €) pour la réalisation de deux mini-films sur l'opération « *Jour inondable* » qui s'est tenue en octobre 2012 à Tours (37).

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°13-31-B

#### **4.2 Modification de subventions « Patrimoine »**

Fédération des maisons de Loire en région Centre

Il est proposé au Bureau de modifier l'arrêté n°S12-56 afin de permettre le versement d'une avance de 50 % du montant total prévisionnel de la subvention à compter de la notification de la présente délibération. Le montant total de la subvention reste inchangé soit 9 684,64 € (20 % des dépenses estimées à 48 418,20 €)

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°13-32-B

#### **Association « Toutes Latitudes »**

Il est proposé au Bureau de donner son accord pour le paiement du solde de la subvention décidée en 2006 pour la réalisation d'une thèse de doctorat portant sur les stratégies de gestion du risque d'inondation, ouvrages d'art et ingénieurs dans le val de Loire nivernais du 18<sup>ème</sup> siècle à nos jours.

Cette thèse a été réalisée par Mademoiselle Saïda TEMAM et soutenue le 12 décembre 2012 intitulée.

Le montant du solde est de 1 000 € (Budget principal – Action 3006 – Article 65738).

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°13-33-B

## **5. Dossiers soumis après avis de la Commission mixte du 1<sup>er</sup> mars 2013 intéressant plus particulièrement la Commission information et communication**

### **5.1 Accueil du colloque annuel de l'Association Française des EPTB (Orléans, novembre 2013)**

Une présentation est effectuée en séance.

### **5.2 30<sup>ème</sup> anniversaire de l'Etablissement public Loire – Produits de communication (Orléans, novembre 2013)**

Il est proposé au Bureau d'autoriser la réalisation des produits de communication dédiés au 30<sup>ème</sup> anniversaire de l'Etablissement (novembre 2013), pour un coût total n'excédant pas 20.000 € TTC imputés sur le budget « Communication ».

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°13-34-B

## **6. Dossiers soumis après avis de la Commission mixte du 1<sup>er</sup> mars 2013 intéressant plus particulièrement la Commission finances et planification**

### **6.1 Affectation de crédits de reports « Chambonchard » et « Basse Loire »**

#### **Département du Cher**

Il est proposé au Bureau d'autoriser, dans la limite de l'enveloppe résiduelle revenant au Conseil Général du Cher, l'imputation sur les crédits de report de l'opération « Chambonchard » d'un montant de 20 000 € dans le cadre de la réalisation de 15 diagnostics supplémentaires pour l'année 2013.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°13-35-B

#### **Région Bourgogne**

Il est proposé au Bureau :

- d'autoriser, dans la limite de l'enveloppe résiduelle revenant au Conseil Régional de Bourgogne, l'imputation sur les crédits de report de l'opération « Chambonchard » d'un montant de 428,45 € dans le cadre du financement de l'étude « Zones humides », du stage « Tête de bassin versant » et du stage « Ouvrages hydrauliques » du SAGE Allier Aval,
- d'autoriser, dans la limite de l'enveloppe résiduelle revenant au Conseil Régional de Bourgogne, l'imputation sur les crédits de report de l'opération « Chambonchard » d'un montant de 603 € dans le cadre du financement de l'étude « Rédaction et assistance juridique + évaluation environnementale » du SAGE Allier Aval,
- d'autoriser, dans la limite de l'enveloppe résiduelle revenant au Conseil Régional de Bourgogne, l'imputation sur les crédits de report de l'opération « Basse Loire » d'un montant de 2 464,77 € dans le cadre du financement de l'étude « diagnostic de restauration de la continuité sur les ouvrages de Panneçot, Fleury et Coeuillon »,
- d'autoriser, dans la limite de l'enveloppe résiduelle revenant au Conseil Régional de Bourgogne, l'imputation sur les crédits de report de l'opération « Chambonchard » d'un montant de 7 750,23 € dans le cadre du financement de l'étude « diagnostic de restauration de la continuité sur les ouvrages de Panneçot, Fleury et Coeuillon »,

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°13-36-B

### **6.2 Gestion du patrimoine foncier de l'Etablissement – Convention avec la SAFER Auvergne pour la gestion des baux ruraux**

Il est proposé au Bureau de déroger à la procédure d'achat public en confiant à la SAFER Auvergne la gestion agricole de l'Etablissement sur le site de Serre de la Fare, pour un montant maximum de 3 756 euros TTC annuels, via une convention de gestion et une convention de mise à disposition et d'autoriser la SAFER Auvergne, à titre de « travail préparatoire », à mettre à jour les baux et les paiements sur les biens agricoles, pour un montant de 5 980 euros TTC.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°13-37-B

Monsieur André LEFEBVRE fait part de son souhait d'envisager la possibilité de baux environnementaux sur le site de Serre de la Fare, et plus généralement de pouvoir disposer d'une vision d'ensemble de la gestion du patrimoine foncier de l'Etablissement.

### **6.3 Gestion du personnel**

Il est proposé au Bureau :

i) d'autoriser le recrutement pour quatre mois d'un agent de catégorie A (contrat d'attaché territorial), à temps complet, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités au sein de la direction générale des services. Cet agent est plus particulièrement chargé :

- de la mise en œuvre de la délibération du Comité Syndical du 23 mars 2012 relative à la création d'une réserve naturelle régionale sur le site de Serre de la Fare, sur un périmètre restant à convenir avec les acteurs plus particulièrement concernés,
- de l'exploitation des résultats de l'étude conduite par la SAFER visant à actualiser et à préciser l'état des lieux agricole des propriétés de l'Etablissement sur le site, de l'approfondissement des partenariats noués par l'Etablissement sur le site.

ii) d'autoriser, dans le cadre du déploiement informatique de l'ensemble des services en lien avec le déménagement de l'Etablissement dans ses futurs locaux (prévu au deuxième semestre 2013), le recrutement pour un an, d'un agent de catégorie B (contrat de technicien principal de seconde classe), à temps complet, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités au sein de la direction administrative et financière. Il s'agira d'assurer la préparation et la mise en œuvre du déploiement informatique de l'ensemble des services, lesquelles intégreront la gestion du parc informatique, également de photocopie et de téléphonie, avec notamment :

- l'appui au suivi de l'exploitation informatique, en termes notamment de maintien des conditions générales de production et de contrôle de la sécurité du dispositif,
- l'optimisation du schéma d'organisation informatique, incluant le l'identification d'éventuels dysfonctionnements et des propositions d'amélioration en conséquence,
- la conception, le lancement et le suivi des marchés publics appropriés aux nouvelles conditions d'installation et de fonctionnement des services dans ses futurs locaux,
- l'installation et la gestion des équipements, ainsi que celle des incidents d'exploitation,

- l'assistance aux utilisateurs, voire leur formation le cas échéant.

iii) d'autoriser le recrutement pour six mois d'un agent de catégorie C (contrat d'adjoint administratif de seconde classe territorial), à temps complet, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités au sein de la direction du développement et des relations extérieures. Cet agent sera plus particulièrement chargé de :

- Contrôler et pré-valider des demandes de paiements de subventions octroyées par l'Etablissement,
- Contrôler et pré-valider des demandes de paiements de cofinancements par le FEDER d'opérations pour lesquelles l'Etablissement intervient comme service instructeur,
- Contribuer à la préparation de demandes de paiement (FEDER, Agence de l'Eau, Etat) d'opérations portées par l'Etablissement,
- Suivre et traiter différentes factures reçues par la direction du développement et des relations extérieures,

Contribuer à la vérification de la complétude et l'archivage des pièces comptables et plus généralement des dossiers de demandes de subventions.

iv) d'autoriser le recrutement pour un an d'un agent de catégorie A (contrat d'ingénieur), à temps complet, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités au sein de la direction de l'eau et de l'exploitation. Cet agent sera chargé de la deuxième phase (développement et déploiement) de l'action d'appui technique menée par l'Etablissement public Loire auprès des collectivités du bassin de la Loire propriétaires ou gestionnaires de digues de protection.

v) d'autoriser le recrutement pour un an d'un agent de catégorie B (contrat de technicien principal de seconde classe), à temps complet, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités au sein de la direction de l'eau et de l'exploitation, dans la perspective du bon achèvement d'une action renforcée d'appui à l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) pour les communes exposées au risque d'inondation en région Centre dont l'Etablissement assure le portage.

vi) d'autoriser, dans le cadre de l'action collective menée par l'Etablissement public Loire (à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents, en partenariat avec les SICALA) et portant sur la matérialisation de repères de crues pour les communes exposées au risque d'inondation, le recrutement pour un an de deux agents de catégorie B (contrats de technicien principal de seconde classe), à temps complet, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités, afin de réaliser le déploiement opérationnel de cette action, allant de l'enquête de terrain jusqu'à la fourniture et la pose des repères de crues, des échelles limnimétriques et des panneaux d'accompagnement aux communes.

vii) d'autoriser, afin de répondre aux besoins d'appui administratif des SAGE Cher amont, Cher aval, Loir et Val Dhuy Loiret, le recrutement pour un an d'un agent de catégorie C (contrat d'adjoint administratif de seconde classe territorial), à temps complet, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités au sein de la direction de l'eau et de l'exploitation.

Cette proposition est adoptée.

**Cf. délibération n°13-38-B**

#### **6.4 Prise en charge des frais de déplacement et de séjour des jeunes chercheurs pour les réunions et manifestations organisées par l'Etablissement dans le cadre du plan Loire**

Il est proposé au Bureau d'autoriser la prise en charge, dans la limite des frais réellement engagés et justifiés, ainsi que des barèmes et montants forfaitaires applicables aux agents de l'Etablissement public Loire, des frais de déplacement, de repas et d'hébergement des jeunes chercheurs pour les réunions et manifestations organisées par l'Etablissement, dans le cadre de l'actuel plan Loire, en lien avec le Conseil Scientifique ainsi que l'animation de la plate-forme Recherche/Données/Information.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°13-39-B

## 7. Questions diverses

### 7.1 Renouvellement d'adhésions à divers organismes

Il est proposé au Bureau d'autoriser le renouvellement pour l'année 2013 des adhésions de l'Etablissement aux organismes suivants :

- Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (AFEPTB) pour un montant de 9 000 €,
- Comité Français des Grands Barrages pour un montant prévisionnel de 500 €,
- Association Française de Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN) pour un montant de 1 500 €,
- Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation (CEPRI) pour un montant de 3 000 €,
- Institut des Risques Majeurs de Grenoble (IRMa) pour un montant de 300 €,
- Club de la Continuité d'Activité (CCA) pour un montant de 500 €,
- Club de la presse Val de Loire pour un montant prévisionnel de 60 €,

et d'autoriser pour l'année 2013 l'adhésion de l'Etablissement à Enviropéa, pour un montant de 200 €.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n°13-40-B

M. André LEFEBVRE réitère sa demande sur la prise en charge des frais de déplacement des élus par l'Etablissement. Il lui est indiqué que cette hypothèse n'a pas été retenue à l'occasion du débat d'orientation budgétaire comme de l'approbation du budget 2013, au motif notamment qu'elle conduirait à une augmentation du montant des contributions et qu'elle impacterait prioritairement une seule catégorie de membres (Conseils Généraux) compte tenu de la clé de financement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur LE SCORNET, lève la séance à 16 h 30.

**Le Président**

**Jean GERMAIN**